

LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX DU 13 MARS 2014 **LES POINTS SUIVANTS ONT ETE ABORDES :**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2014 a été approuvé à l'unanimité.

Validation des COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL Solde d'exécution au 31 décembre 2013:

Investissement : - 74 851.60 €

Fonctionnement : 297 227.15 €

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT COLLECTIF Solde d'exécution au 31 décembre 2013 :

Investissement : - 21 527.89 €

Exploitation : 87 675.70 €

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'intérêt du Fonds Solidarité Logement qui favorise l'accès au logement des personnes défavorisées puisqu'il alloue des aides à l'accès ou au maintien dans un logement et finance des mesures d'accompagnement social lié au logement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité la participation financière de la commune de Chevroux à hauteur de 0.30 € par habitant soit 285.60 € (952 habitants x 0.30 €).

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de remplacer une porte à la boulangerie et expose les devis reçus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir à l'unanimité le devis de BORJON PIRON Jean Yves ZA Actiparc 01190 BOZ d'un montant de 827.00 € HT soit 992.40 € TTC pour le remplacement d'une porte de la boulangerie.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de se prononcer sur les devis reçus faisant suite à la consultation de géomètres pour le levé du plan de cimetière sous EDITOP. Sur quoi, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité la proposition d'un montant de 2160.00 € TTC des géomètres du Cabinet MONIN-GELIN à Mâcon, pour le levé du plan de cimetière sous EDITOP.

Sollicite à l'unanimité auprès du Président du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'E-communication de l'Ain l'octroi d'une subvention la plus élevée possible.

Monsieur le Maire propose donc de fixer comme suit le taux de promotion pour les avancements de grade de la collectivité : Pourront être proposés au titre de l'avancement de grade 100% de l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement au titre de l'année en cours. Le ratio ainsi fixé n'est pas opposable aux agents nommés en cours d'année par mutation sur un emploi d'avancement. L'Autorité territoriale reste libre de procéder ou non à l'inscription d'un agent sur le tableau annuel d'avancement, après en avoir délibéré, l'Assemblée, accepte à l'unanimité les propositions du Maire, fixe le taux de promotion des avancements de grade comme proposé par le Maire. Sauf décision expresse de l'Assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année

Un conseiller fait le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 10 février 2014 et communique sur le programme de réhabilitation des Assainissements Non Collectifs instauré par la Communauté de Communes. La plupart des habitations disposant d'un assainissement non collectif a été contrôlée, le résultat fait état de 4 catégories : A (conforme), B (non conforme sans délai de travaux), C (non conforme avec délai de 4 ans pour la réalisation des travaux) et D (non conforme avec le meilleur délai de réhabilitation). Seuls les ANC non conformes classés en C ou D datant d'avant 1996 pourront bénéficier après dépôt d'un dossier d'une subvention du conseil général plafonnée à 7 000.00 € HT de travaux à hauteur de 20 % soit un maximum de 1 400.00 € et d'une subvention de l'agence de l'eau basée sur un forfait global « Etude + Travaux » de 3 000.00 € par installation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé de retenir à l'unanimité la proposition d'Alpes Contrôles 22 rue de Montholon Bât B 01000 Bourg en Bresse pour assurer le diagnostic accessibilité de la mairie et des salles des fêtes dans le cadre des travaux de mise en sécurité incendie des bâtiments pour un montant de 950.00 € HT. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif au diagnostic précité et le charge de la suite du dossier.

Un devis a été retenu pour la réparation du chauffe-eau SAUNIER DUVAL de la cantine scolaire et l'entretien complet, il s'agit du devis de GUICHARD Serge ACG 300 route de Quintaine CIDEX 1754 71260 ST ALBAIN pour un montant de 349.66 € HT soit 419.83 € TTC.

Divers travaux habituels ont été réalisés par les agents communaux. L'un d'eux est toujours en arrêt maladie.

Un devis est retenu pour les travaux de nettoyage des deux lagunes de Chevroux, il s'agit du devis des ETS FONTAINE Jérôme 291 route de la Valdote 01190 GORREVOD pour un montant de 792.00 € HT soit 950.40 € TTC.

Le bulletin municipal n°19 (2013) a été distribué par l'équipe municipale.

Des avis favorables ont été émis pour 2 déclarations préalables :

Déclaration Préalable 00110214D0002 – CRIBEL Olivier – Le Bourg - Clôture

Déclaration Préalable 00110214D0005 – POCHEBONNE Patrick – Le Jonchet – Clôture + Portail + Busage

Les derniers poteaux téléphoniques ont été enlevés, mais les fils téléphoniques toujours raccordés ont été laissés à même le sol par les intervenants.

Concernant la dématérialisation de la chaîne comptable, financière et budgétaire entre l'ordonnateur et le comptable (passage au PES V2), le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'ajouter la mention « autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la dématérialisation » à la délibération y afférent.

Un don de 50 € a été fait au CCAS par la famille BOYER, l'équipe municipale la remercie.

Monsieur le Maire a fait la lecture du courrier de Monsieur Alain BERNIGAUD de Bâgé-la-Ville concernant son mécontentement vis-à-vis des ralentisseurs.

Opération Pour l'Amélioration de l'Habitat : 6 habitants de Chevroux ayant déposé un dossier vont bénéficier de subventions.

Quelqu'un s'amuse à voler des pièges et pancartes appartenant à la société de chasse de Chevroux.
Organisation des élections municipales du 23 mars 2014 : les équipes sont constituées.

CHEVROUX, LE 18 MARS 2014